



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### SÉANCE DU 17/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 17 décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charvieu-Chavagneux se sont réunis à 19h00 à l'espace Roger Gauthier, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 décembre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

•Monsieur **Gérard DEZEMPTE** •Madame **Nathalie GARSI** •Madame **Katia SERRANO** •Monsieur **Fabien GAUTHIER** •Madame **Naïra GRIGORIAN** •Monsieur **Jean-François RODRIGUEZ**  
•Monsieur **Jonathan BEL** •Madame **Sandrine POZZOBON-MAITRE** •Monsieur **Yves COQUARD**  
•Madame **Anne-Claude COLLIN** •Monsieur **Pierre DANIELIDES** •Monsieur **Jean-Luc ZULIANI**  
•Monsieur **Marc LAPORTE** •Madame **Françoise MULLER** •Madame **Annick GALLEGO** •Madame **Karine BERNARD** •Monsieur **Frédéric BOYER** •Madame **Elizabete EBRUSUM** •Madame **Allison JACQUEMIN** •Monsieur **Mamadou DISSA** •Monsieur **Jérôme JOANNON** •Madame **Fouzia ZAHAR**

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

•Monsieur **Frédéric CERVERA** par Monsieur **Gérard DEZEMPTE**  
•Monsieur **René LASSELIN** par Madame **Nathalie GARSI**  
•Monsieur **Jean-Michel CHOUVIER** par Madame **Katia SERRANO**  
•Madame **Jeanine FAILLA** par Monsieur **Fabien GAUTHIER**  
•Madame **Audrey SEQUEIRA** par Madame **Naïra GRIGORIAN**  
•Monsieur **Jérôme JOANNON** par Madame **Fouzia ZAHAR**  
•Monsieur **Pierre FOUQUET** par Monsieur **Mamadou DISSA**

#### ÉTAIT ABSENTE :

•Madame **Sabrina ANDREVON**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. L'assemblée, par vote à main levée, désigne à l'**unanimité** Madame **Nathalie GARSI**, pour assurer cette fonction.

## **1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 novembre 2021**

L'assemblée délibérante approuve le procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 2 Novembre 2021, ce par :

24 VOIX POUR : Monsieur **Gérard DEZEMPTÉ** - Madame **Nathalie GARSI** - Monsieur **Frédéric CERVERA** (procuration donnée à Madame **Nathalie GARSI**) - Madame **Katia SERRANO** - Monsieur **Fabien GAUTHIER** - Madame **Naïra GRIGORIAN** - Monsieur **Jean-François RODRIGUEZ** - Madame **Sandrine POZZOBON-MAITRE** - Monsieur **Jonathan BEL** - Monsieur **Yves COQUARD** - Madame **Anne-Claude COLLIN** - Monsieur **René LASSELIN** (procuration donnée à Madame **Katia SERRANO**) - Monsieur **Pierre DANIELIDES** - Monsieur **Jean-Luc ZULIANI** - Madame **Françoise MULLER** - Madame **Annick GALLEGO** - Madame **Karine BERNARD** - Monsieur **Frédéric BOYER** - Monsieur **Jean Michel CHOUVIER** (procuration donnée à Monsieur **Fabien GAUTHIER**) - Madame **Jeannine FAILLA** - Madame **Elizabete EBRÛSÛM** - Madame **Audrey SEQUEIRA** (procuration donnée à Madame **Naïra GRIGORIAN**) - Madame **Allison JACQUEMIN**

4 VOIX CONTRE : Monsieur **Mamadou DISSA** - Monsieur **Jérôme JOANNON** - Madame **Fouzia ZAHAR** - Monsieur **Pierre FOUQUET** (procuration donnée à Monsieur **Mamadou DISSA**)

## **2. Élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission**

- I. Maintien d'un poste d'Adjoint au Maire devenu vacant et détermination du rang du nouvel Adjoint au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De maintenir le nombre d'adjoints à 8.
- De désigner un nouvel adjoint au Maire qui prendra place au même rang que l'élue qui occupait le poste devenu vacant.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, maintient le nombre d'adjoint à 8 et de désigner un nouvel adjoint au Maire qui prendra sa place au même rang que l'élue qui occupait le poste vacant, et ce à l'**unanimité**.

- II. Election du 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Madame **Annick GALLEGO** fait acte de candidature.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 28
  - Bulletins blancs ou nuls : 4
  - Suffrages exprimés : 24
  - Majorité absolue : 15
- 
- Madame **Annick GALLEGO** a obtenu vingt-quatre 24 voix

Madame **Annick GALLEGO** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et est immédiatement installée.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, proclame Madame Annick GALLEGO comme la 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et l'installe immédiatement.

### **3. Convention de mutualisation des services entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Charvieu-Chavagneux – Autorisation de signature**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Centre Communal d'Action Sociale.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Centre Communal d'Action Sociale et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ce par :

24 VOIX POUR : Monsieur **Gérard DEZEMPTÉ** - Madame **Nathalie GARSI** - Monsieur **Frédéric CERVERA** (procuration donnée à Madame **Nathalie GARSI**) - Madame **Katia SERRANO** - Monsieur **Fabien GAUTHIER** - Madame **Naïra GRIGORIAN** - Monsieur **Jean-François RODRIGUEZ** - Madame **Sandrine POZZOBON-MAITRE** - Monsieur **Jonathan BEL** - Monsieur **Yves COQUARD** - Madame **Anne-Claude COLLIN** - Monsieur **René LASSELIN** (procuration donnée à Madame **Katia SERRANO**) - Monsieur **Pierre DANIELIDES** - Monsieur **Jean-Luc ZULIANI** - Madame **Françoise MULLER** - Madame **Annick GALLEGO** - Madame **Karine BERNARD** - Monsieur **Frédéric BOYER** - Monsieur **Jean Michel CHOUVIER** (procuration donnée à Monsieur **Fabien GAUTHIER**) - Madame **Jeannine FAILLA** - Madame **Elizabete EBRÛSÛM** - Madame **Audrey SEQUEIRA** (procuration donnée à Madame **Naïra GRIGORIAN**) - Madame **Allison JACQUEMIN**

4 ABSTENTIONS : Monsieur **Mamadou DISSA** - Monsieur **Jérôme JOANNON** - Madame **Fouzia ZAHAR** - Monsieur **Pierre FOUQUET** (procuration donnée à Monsieur **Mamadou DISSA**)

### **4. Protocole d'accord transactionnel – marché de construction d'une école maternelle, désormais dénommée école Charles Perrault - Lot n° 1 - Gros œuvre, maçonnerie, terrassement – Autorisation de signature**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de protocole d'accord transactionnel joint en annexe conclu entre la Ville de Charvieu-Chavagneux et La compagnie en sa qualité d'assureur de la société RAY.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le protocole d'accord transactionnel.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, approuve le projet de protocole d'accord transactionnel joint en annexe conclu entre la Ville de Charvieu-Chavagneux et La compagnie en sa qualité d'assureur de la société RAY et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le protocole d'accord transactionnel ce à l'**unanimité**.

**5. Lancement de l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°3 entre la route des Perves et le chemin Pinéa**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation du chemin rural n°3, situé entre la route des Perves et le chemin de Pinéa
- De lancer la procédure de cession des parcelles constituant le chemin rural n°3, entre la route des Perves et le chemin Pinéa, prévue à l'article L. 161-10 du Code Rural et de Pêche Maritime.
- De demander à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet, au cours du premier trimestre de l'année 2022, dont les dates précises seront fixées par arrêté du Maire, conformément aux textes susvisés.
- De préciser que la Commune prendra à sa charge les frais liés à l'enquête publique : frais d'insertion de l'avis d'enquête dans les journaux d'annonces légales et frais d'indemnisation du commissaire-enquêteur.
- De préciser que la Commune prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, de constater la désaffectation du chemin rural n°3, situé entre la route des Perves et le chemin de Pinéa, de lancer la procédure de cession des parcelles constituant le chemin rural n°3, entre la route des Perves et le chemin Pinéa, prévue à l'article L. 161-10 du Code Rural et de Pêche Maritime, de demander à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet, au cours du premier trimestre de l'année 2022, dont les dates précises seront fixées par arrêté du Maire, conformément aux textes susvisés, de préciser que la Commune prendra à sa charge les frais liés à l'enquête publique : frais d'insertion de l'avis d'enquête dans les journaux d'annonces légales et frais d'indemnisation du commissaire-enquêteur, de préciser que la Commune prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ce à l'**unanimité**.

**6. Acquisition des parcelles AM 584 / 608 / 598 / 648 / 604 / 595 / 591 sises Route de la Léchère – sur Pipeline Janneyrias**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir les parcelles AM 584 / 608 / 598 / 648 / 604/ 595 / 591 sise Route de la Léchère ;

PARCELLES	SUPERFICIES (m2)
AM 584	2078
AM 608	1041
AM 598	345
AM 648	3988
AM 604	2800
AM 595	316
AL 591	2775

Au prix de 1 €/m<sup>2</sup> soit 13 343 € au total.



- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, d'acquiescer les parcelles AM 584 / 608 / 598 / 648 / 604/ 595 / 591 sise Route de la Léchère et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ce à l'**unanimité**.

**7. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les Communes de Charvieu-Chavagneux, Pont-de-Chéruy, Chavanoz et la Communauté de Communes de LYSED – Travaux de mise en séparatif de l'assainissement, de réfection du réseau d'AEP et de réfection du revêtement de la chaussée de la Route du Réveil d'intérêt communal et supra communal – Autorisation de signature**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Le Maire à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les Communes de Charvieu-Chavagneux, Pont-de-Chéruy, Chavanoz et la Communauté de Communes de LYSED ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, autorise Le Maire à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les Communes de Charvieu-Chavagneux, Pont-de-Chéruy, Chavanoz et la Communauté de Communes de LYSED et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ce à l'**unanimité**.

#### **8. Convention de servitude ENEDIS – Autorisation de signature**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, autorise le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ce à l'**unanimité**.

#### **9. Création de l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services sur la strate 10 000 à 20 000 habitants**

La population totale légale millésimée 2018 de la ville de Charvieu-Chavagneux, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 est de 10 113 habitants. L'emploi fonctionnel relève de cette nouvelle state démographique et est déjà pourvu par un titulaire du grade d'attaché principal depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter ces propositions.
- De modifier en conséquence le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, adopte ces propositions, de modifier en conséquence le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ce à l'**unanimité**.

#### **10. Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer un logement de fonctions pour nécessité absolue de service avec la gratuité des fluides au poste de Directeur Général des Services de la ville.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.
- D'autoriser le Maire à établir les arrêtés individuels d'attribution de ces avantages.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, attribue un logement de fonctions pour nécessité absolue de service avec la gratuité des fluides au poste de Directeur Général des Services de la ville, inscrit les crédits correspondants au budget, autorise le Maire à établir les arrêtés individuels d'attribution de ces avantages et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ce à l'**unanimité**.

#### **11. Ouverture des négociations locales relatives à la mise en œuvre du télétravail dans les collectivités territoriales – Information**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la ville de Charvieu-Chavagneux initiera des négociations avant le 31 décembre 2021 en vue de la conclusion d'un accord relatif au télétravail.

Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif au télétravail dans la Fonction publique.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, ce à l'**unanimité**.

#### **12. Modification du tableau des effectifs**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la création des emplois ci-après :

Compte tenu du besoin dans les écoles, notamment pour l'entretien et la surveillance à la cantine, il importe de créer deux postes d'adjoints techniques.

Un poste de technicien est créé pour les besoins du service urbanisme (un instructeur).

Les 4 postes d'adjoints administratifs sont créés pour les besoins des :

- Ressources humaines (un poste),
- État civil (deux postes)
- Vie Associative (un poste).

Le poste de rédacteur est créé pour le recrutement d'un responsable du service RH.

Le poste d'adjoint du patrimoine est créé pour le remplacement de la responsable de la bibliothèque qui était sur un autre cadre d'emploi.

Nombre de postes	Temps de travail hebdomadaire	Dans le cadre d'emploi des
1	Temps non complet (21h/sem.)	Adjoint technique
1	Temps non complet (33.5h/sem.)	Adjoint technique
1	Temps complet	Technicien territorial
4	Temps complet	Adjoint administratif
1	Temps complet	Rédacteur
1	Temps complet	Adjoint du patrimoine

- De modifier la durée hebdomadaire liée aux besoins des services (entretien cantine périscolaire).

Nombre de postes	Ancienne situation Temps de travail hebdomadaire	N° de délibération	Dans le cadre d'emploi des	Nouvelle situation Temps de travail hebdomadaire
1	Temps non complet (25.92h/sem.)	2020-09-14/07	Adjoint technique	Temps non complet (31.5h/sem.)
1	Temps non complet (9.88h/sem.)	2020-09-14/07	Adjoint technique	Temps non complet (15h/sem.)
1	Temps non complet (29.63h/sem.)	2020-09-14/07	Adjoint technique	Temps non complet (29h/sem.)
1	Temps non complet (29.92h/sem.)	2020-09-14/07	Adjoint technique	Temps non complet (31h/sem.)
1	Temps non complet (31.78h/sem.)	2020-09-14/07	Adjoint technique	Temps complet
1	Temps non complet (20.28h/sem.)	2020-09-14/07	Adjoint technique	Temps non complet (21h/sem.)
1	Temps non complet (18.70h/sem.)	2020-09-14/07	Adjoint technique	Temps non complet (20h/sem.)
1	Temps non complet (7.22h/sem.)	2020-09-14/07	Adjoint technique	Temps non complet (19h/sem.)
1	Temps non complet (19.83h/sem.)	2019-V-61	Adjoint technique	Temps non complet (17.54h/sem.)
1	Temps non complet (10.42h/sem.)	2020-09-14/07	Adjoint technique	Temps non complet (9.5h/sem.)
1	Temps non complet (16.83h/sem.)	2020-09-14/07	Adjoint technique	Temps non complet (11.02h/sem.)

- De procéder à la création de ces postes tels que décrits ci-dessus et de compléter le tableau des effectifs en conséquence.
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes seront inscrits au budget de l'exercice concerné.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, de procéder à la création de ces postes tels que décrits ci-dessus et de compléter le tableau des effectifs en conséquence, de les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes seront inscrits au budget de l'exercice concerné et autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ce à l'**unanimité**.

### **13. Demande de subvention - DETR 2022 - Vidéoprotection**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 21 614,08 € au titre de la Dotation d'Équipement et des Territoires Ruraux.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Le Conseil Municipal ouï cet exposé, autorise le Maire solliciter une subvention de 21 614,08 € au titre de la Dotation d'Équipement et des Territoires Ruraux et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ce à l'**unanimité**.

**14. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement – Exercice 2022**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la présente délibération, et d'autoriser l'ouverture du quart des crédits en investissement pour l'année 2022, jusqu'au vote du budget 2022, dans la limite des crédits précisés ci-dessous :

COMPTES ET LIBELLÉ	CREDITS OUVERTS EN 2022
202 Frais, documents urbanisme	25 000 €
2031 Frais d'études	96 250 €
2051 Concessions, droits similaires	5 000 €
2111 Terrains nus	250 000 €
2115 Terrains bâtis	50 000 €
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000 €
21318 Autres bâtiments publics	228 750 €
2135 Installations générales, agencements, aménagements	255 030.34 €
2151 Réseaux de voirie	466 768 €
2152 Installations de voirie	25 000 €
21534 Réseaux d'électrification	312 500 €
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	281 762.78 €
2182 Matériel de transport	6 250 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	19 385.86 €
2184 Mobilier	4 750 €
2188 Autres immobilisations corporelles	49 398.38 €

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, approuver la présente délibération, autorise l'ouverture du quart des crédits en investissement pour l'année 2022, jusqu'au vote du budget 2022, dans la limite des crédits précisés ci-dessus et autorise Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ce à l'**unanimité**.

**15. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement - Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT - Exercice 2022**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la présente délibération, et d'autorisation l'ouverture du quart des crédits en investissement pour l'année 2022, jusqu'au vote du budget 2022, dans la limite des crédits précisés ci-dessous :

COMPTES ET LIBELLÉ	CREDITS OUVERTS EN 2022
203 Frais d'études	50 000 €
212 Aménagement Terrains	5 000 €
2156 Matériel spécifique d'exploitation	312 500 €

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, approuve la présente délibération, autorise l'ouverture du quart des crédits en investissement pour l'année 2022, jusqu'au vote du budget 2022, dans la limite des crédits précisés ci-dessus et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ce à l'**unanimité**.

#### **16. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement - Budget annexe de l'EAU - Exercice 2022**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la présente délibération, et d'autoriser l'ouverture du quart des crédits en investissement pour l'année 2022, jusqu'au vote du budget 2022, dans la limite des crédits précisés ci-dessous :

COMPTES ET LIBELLÉ	CREDITS OUVERTS EN 2022
203 Frais d'études	25 000€
2156 Matériel spécifique d'exploitation	95 000€

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, approuver la présente délibération, autorise l'ouverture du quart des crédits en investissement pour l'année 2022, jusqu'au vote du budget 2022, dans la limite des crédits précisés ci-dessus et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ce à l'**unanimité**.

#### **17. Attribution d'une subvention au CCAS pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement d'une avance sur subvention de fonctionnement pour 2022 à compter de janvier 2022, d'un montant de 250 000€ correspondant à 25% des crédits votés pour 2021.
- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense avant le vote du budget primitif 2022, à hauteur du montant défini ci-dessus, étant entendu que ce crédit sera inclus dans le montant inscrit au budget primitif 2022 lors de son adoption.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, autorise le versement d'une avance sur subvention de fonctionnement pour 2022 à compter de janvier 2022, d'un montant de 250 000€ correspondant à 25% des crédits votés pour 2021, autorise le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense avant le vote du budget primitif 2022, à hauteur du montant défini ci-dessus, étant entendu que ce crédit sera inclus dans le montant inscrit au budget primitif 2022 lors de son adoption et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ce à l'**unanimité**.

#### **18. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations CCIC, Groupement des Anciens Combattant et Char'jeux**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement de subventions exceptionnelles aux associations comme suit :

✓ Association Char'Jeux	200 €
✓ Groupement des Anciens Combattant	700 €
✓ Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme	12 209 €

*Participation du Grand prix cycliste de la municipalité du 14 juillet 2021 au lac de Fréminville*
  
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, autorise le versement de subventions exceptionnelles aux associations Char'Jeux, Groupement des Anciens Combattant et Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ce à l'**unanimité**.

#### **19. Actualisation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Charvieu-Chavagneux**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement intérieur
- D'approuver les tarifs suivants :

##### **Habitants de Charvieu-Chavagneux :**

- Enfants (jusqu'à 18 ans) : Gratuit
- Jeunes (18 -25 ans / Chômeurs / RSA / personnes non imposable) : 5 €
- Adultes : 10 €
- Forfait famille : 20 €

##### **Extérieur à Charvieu-Chavagneux :**

- Enfants (jusqu'à 18 ans) : Gratuit
- Jeunes (18 -25 ans / Chômeurs / RSA / personnes non imposable) : 5 €
- Adultes : 15 €
- Forfait famille : 25 €

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, approuve le règlement intérieur, approuve les tarifs ci-dessus et autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ce à l'**unanimité**.

**20. Vœu présenté par le groupe sécurité, travaux et urbanisme : contre le fascisme d'extrême gauche, défendons le Conseil Municipal de Charvieu-Chavagneux**

Monsieur Allan Brunon, ex candidat du printemps isérois, mouvement regroupant l'extrême gauche sur le canton de l'Isle d'Abeau aux dernières élections départementales et par ailleurs collaborateur au groupe communiste et insoumis de la région Auvergne Rhône-Alpes, a publié depuis le début du mois de novembre, une série de posts sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram, dans lesquels, il diffame gravement le Maire et sombre dans l'injure. Plus grave, il a récidivé en s'introduisant illégalement dans l'hôtel de ville le vendredi 26 novembre dernier avec 7 individus dont 2 étaient entièrement cagoulés.

A cette occasion, s'il s'est filmé en live Facebook sur les réseaux sociaux, proférant des insultes, intimidant des membres du personnel communal et surtout diffamant gravement la personne du Maire de Charvieu-Chavagneux. Pour ces propos et la violation du droit à l'image, 5 plaintes ont été déposées à son encontre et une plainte est en cours de préparation avec constitution de partie civile. Elle sera déposée au bureau du doyen des juges d'instruction.

Sans doute échaudé par sa déroute électorale du 28 juin dernier, monsieur Brunon verse désormais dans une radicalisation particulièrement inquiétante et révélatrice de la dérive d'une partie des mouvements de gauche qui portent en bandoulière, la haine de la France et de la République.

En ce qui nous concerne, c'est la manière dont monsieur Brunon a traité notre conseil municipal qui a suscité une indignation légitime. Dans ses publications Facebook, il a notamment qualifié de « factieux », tous les membres élus du conseil municipal de Charvieu-Chavagneux, opposition comprise. Traiter de « factieux », un conseil municipal démocratiquement élu par les électeurs de Charvieu-Chavagneux, c'est s'inscrire en dehors du champ de la République française. C'est piétiner les valeurs démocratiques et adopter une attitude fasciste.

Fort de ce constat, le Conseil municipal de la commune de Charvieu-Chavagneux :

- Rappelle son attachement aux valeurs de la démocratie et de la République française,
- Condamne toutes les attitudes visant à diffamer et injurier un maire, des adjoints et des conseillers municipaux élus démocratiquement par les électeurs,
- Demande au Préfet de l'Isère de condamner très fermement les attaques ou intimidations contre les élus de la République qui menacent la vitalité de la démocratie locale.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, approuve le vœu du groupe sécurité, travaux et urbanisme « Contre le fascisme d'extrême gauche, défendons le Conseil Municipal de Charvieu-Chavagneux. » et demande à Monsieur le Maire de transmettre le vœu à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Ce par :

24 VOIX POUR : Monsieur **Gérard DEZEMPTÉ** - Madame **Nathalie GARSİ** - Monsieur **Frédéric CERVERA** (procuration donnée à Madame **Nathalie GARSİ**) - Madame **Katia SERRANO** - Monsieur **Fabien GAUTHIER** - Madame **Naïra GRIGORIAN** - Monsieur **Jean-François RODRIGUEZ** - Madame **Sandrine POZZOBON-MAITRE** - Monsieur **Jonathan BEL** - Monsieur

**Yves COQUARD** - Madame **Anne-Claude COLLIN** - Monsieur **René LASSELIN** (procuration donnée à Madame **Katia SERRANO**) - Monsieur **Pierre DANIELIDES** - Monsieur **Jean-Luc ZULIANI** - Madame **Françoise MULLER** - Madame **Annick GALLEGO** - Madame **Karine BERNARD** - Monsieur **Frédéric BOYER** - Monsieur **Jean Michel CHOUVIER** (procuration donnée à Monsieur **Fabien GAUTHIER**) - Madame **Jeannine FAILLA** - Madame **Elizabete EBRÛSÛM** - Madame **Audrey SEQUEIRA** (procuration donnée à Madame **Naïra GRIGORIAN**) - Madame **Allison JACQUEMIN**

4 ABSTENTIONS : Monsieur **Mamadou DISSA** - Monsieur **Jérôme JOANNON** (procuration donnée à Madame **Fouzia ZAHAR**)- Madame **Fouzia ZAHAR** - Monsieur **Pierre FOUQUET** (procuration donnée à Monsieur **Mamadou DISSA**)

## **21. Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 2 Novembre 2021**

Monsieur le Maire rend compte des décisions intervenues pour les affaires générales et des marchés publics notifiés :

- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°1 – Terrassement VRD – Espaces verts, passé avec la société BERTRAND TP, pour un montant de 121 996,15 €, d'une durée de 10 mois.
- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°2 – Gros œuvre, passé avec la société RICHARD CONSTRUCTION, pour un montant de 574 183,85 €, d'une durée de 10 mois.
- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°3 – Charpente bois – Couverture - Zinguerie, passé avec la société FAVRAT CONSTRUCTION BOIS, pour un montant de 101 832,63 €, d'une durée de 10 mois.
- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°4 – Étanchéité, passé avec la société France ÉTANCHE, pour un montant de 31 300,00 €, d'une durée de 10 mois.
- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°5 – Menuiseries extérieures aluminium - Occultations, passé avec la société DELORME BATTANDIER, pour un montant de 51 512,28 €, d'une durée de 10 mois.
- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°6 – Métallerie - Serrurerie, passé avec la société GUTTIN Serrurerie, pour un montant de 38 934,37 €, d'une durée de 10 mois.
- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°7 – Menuiseries intérieures bois, passé avec la société CHANUS SAS, pour un montant de 215 823,29 €, d'une durée de 10 mois.
- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°8 – Cloisons – Doublages – Plafonds - Peintures, passé avec la société CO-BERT, pour un montant de 83 888,22 €, d'une durée de 10 mois.

- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°9 – Carrelage - Faïence, passé avec la société STAR COLORS, pour un montant de 21 109,82 €, d'une durée de 10 mois.
- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°10 – Chauffage – Plomberie sanitaire - Ventilation, passé avec la société MARTINE FREDERIC, pour un montant de base de 258 000 € avec un PSE de 7 400 € pour un total de 265 400 €, d'une durée de 10 mois.
- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°11 – Électricité – CFO - CFA, passé avec la société GAILLARD ELECTRICITE, pour un montant de 101 934,10 €, d'une durée de 10 mois.
- Marché public à procédure adaptée pour la construction d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente pour les activités scolaires - Lot n°12 – Cuisine, passé avec la société HIE, pour un montant de 43 205,78 €, d'une durée de 10 mois.
- Marché public à procédure adaptée pour des travaux de peinture et de rénovation de sols, murs, menuiseries et plafonds dans les bâtiments communaux, passé avec la société COURTADON, pour un montant maximal de 200 000 €, d'une durée de 1 an renouvelable 1 fois.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des attributions exercés par délégation de l'organe délibérante, en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

◆◆◆

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 20h30.

Le Maire,



Gérard DEZEMPTE

Conseiller Départemental de l'Isère